



Republique Française
Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2017 – DAG-34

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 1^{er} DECEMBRE 2017**

Nombre de membres en exercice : 60 délégués titulaires
57 délégués suppléants

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 1^{er} du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, convoqué pour la deuxième fois, s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Luc **MELISSE** – M. Edouard **DELTA** – M. Georges **BERGINA**- M. Tony **MOUSSE** – M. Jean Yves **RAMASSAMY** - M. Fred **SEGUI**S – M. Solaire **COCO** - M. Philippe **SARABUS** – M. Patrick **CORNELIE** — Mme Annette **PRESSE** - M. Daniel **DULAC** – Mme Jocelyne **BOURGUIGNON** — Mme Sandra **SAMUEL LEFFET** – Mme Daniel **ZIDEE** – M. Jean-Pierre **LAVAURY BOSC** – M. Yves **VERGE DEP**RE – M. Francs **BAPTISTE** – M. Anatole **BELLON** – Mme Mariette **JEAN-LOUIS** -Mme. Dany **MARCIN** – M. Jocelyn **JULIA** – M. André **GALAYA**

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Rolland **PLANTIER** – M. Kitty **LABUTHIE**
- M. José **JULAN**

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES :

M. Maguy **CELIGNY**- M. Victor Georges **BELIA**— M. Fred **BABEL** – M. Célestin **BLOCUS** - Mme Marie-Luce **PENCHARD** - M. Frantz **DARLIS** –M. Thierry **ABELLI** – M. Kévin **ABSALON** –M. Alain **MANIOC** - Mme Ghislaine **OPET** – Mme Ghislaine **OPET** - M. Jean-Claude **PIOCHE** – M. David **LANDRY** - M. Luc **ADEMAR** – M. Claude **EDOUARD** – M. Félix **EMANNUEL** – M. Rosan **LABIRIN** - M. Jocelyn **SAPOTILLE** – M. Arthur **MARICEL**– M. Jean-Claude **MAES** – M. Jocelyn **GUSTARIMAC** - M. Jean **ANZALA** – M. Philippe **DEZAC** – M. Moise **ATAM KASSIGADOU** – M. Laurent **CHERALDINI** - M. Christian **JEAN CHARLES** - M. Patrick **CARENE** – M. Wenddy **SELISE** – M. Aurélien **ABAILLE** - M. Jean-Claude **PANGA** – M. Gérard **MIATTI** – M. Bernard **HIRA** – M. Emmanuel **DUVAL** – M. Sony **DAMAS** - M. Louis **MOLINIE** – M. Louly **BONBON** – M. Aramis **ARBEAU** – M. Harry **HATCHI**. –

Secrétaire de séance : M. Patrick **CORNELIE**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 23 JUIN 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 17 du règlement intérieur du Comité syndical, adopté lors de la séance du 13 juin 2014,

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour,
Par 0 abstentions,
Par 0 voix contre.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 23 juin 2017 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 1^{er} décembre 2017
Pour extrait conforme

Le Président,



Albert ELATRE



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 23 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 23 du mois de juin à quinze heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à l'hôtel SALAKO -10 rue Pointe de la Verdure, 97190 Le Gosier, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Magguy **CELIGNY** – M. Victor-Georges **BELIA** – M. Georges **BERGINA**– M. Tony **MOUSSE** -- - M. Fred **SEGUIS** – M. Alain **MANIOC** – M. David **LANDRY** – M. Coco **SOLAIRE** – M. Philippe **SARABUS** –M. Jean Luc **BOGAT**– M. Rosan **LABIRIN** –M. Jean Claude **MAES**– M. Jocelyn **GUSTARIMAC** – M. Patrick **CORNELIE** – M. Ketty **LABUTHIE**-- M. Daniel **DULAC** – Mme Jocelyne **BOURGUIGNON** — M. Philippe **DEZAC** – M. Moise **ATAM KASSIGADOU** — Mme Sandra **SAMUEL LEFFET** – M. Christian **JEAN-CHARLES** – M. Alain **SERESMES-DAMAL** – M. Daniel **ZIDEE** – M. Jean-Pierre **LVAURY BOSC** – M. Yves **VERGE DEPRE** – M. Francs **BAPTISTE** – M. Anatole **BELLON** – M. Bernard **HIRA**– M. Emmanuel **DUVAL** – M. Sony **DAMAS**– M. Julan **JOSE** – Mme. Dany **MARCIN** – M. Jocelyn **JULIA**.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. Max **GELI**- Mme Annette **PRESSE**

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES:

M. Jean-Luc **MELISSE** - M. Edouard **DELTA** — M. Fred **BABEL** – M. Célestin **BLOCUS** - Mme Marie-Luce **PENCHARD** - M. Frantz **DARLIS** –M. Thierry **ABELLI** – M. Kévin **ABSALON** –M. Jean Yves **RAMASSAMY**- Mme Ghislaine **OPET** – M. Jean-Claude **PIOCHE** – M. Luc **ADEMAR** – M. Claude **EDOUARD** – M. Félix **EMANUEL** -- M. Jocelyn **SAPOTILLE** – M. Arthur **MARICEL**-- M. Jean **ANZALA** –M. Laurent **CHERALDINI**- M. Patrick **CARENE** – M. Wenddy **SELISE** – M. Aurelien **ABAILLE** - M. Jean-Claude **PANGA** – M. Gérard **MIATTI** — M. Louis **MOLINIE** – M. Louly **BONBON** – Mme Mariette **JEAN-LOUIS** – M. Roland **PLANTIER** –M. Aramis **ARBEAU** – M. Harry **HATCHI**. –

Secrétaire de séance : M. Patrick **CORNELIE**

A l'occasion des 10 ans du Sy.MEG, le Président a souhaité réunir l'ensemble des membres du comité syndical ainsi que le personnel, pour partager cet évènement. Ainsi, le comité syndical s'est tenu à l'Hôtel SALAKO du Gosier.

En ouverture de séance, le Président dresse un bilan des actions du syndicat durant ces dix années. C'est aussi l'occasion de saluer le travail réalisé et de confirmer les orientations pour les années à venir.

Il remercie ensuite chaleureusement tous les élus de cette belle aventure ainsi que tous ceux qui ont contribué à la création et à l'évolution du syndicat, devenu un acteur incontournable dans le domaine de l'énergie en Guadeloupe.

A la suite de cette intervention, le Président constate le respect du quorum et déclare la présente séance ouverte à 16H30.

M. Patrick CORNELIE est désigné secrétaire de séance.

I) Approbation du procès-verbal du comité syndical du vendredi 10 février 2017

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du Syndicat, le Président interroge l'Assemblée sur d'éventuelles observations se rapportant au contenu du procès-verbal.

Ce procès-verbal reprend l'ensemble des votes effectués lors du dernier comité syndical ainsi que les différents débats.

L'Assemblée n'ayant pas d'observations, le Président soumet au vote le procès-verbal du comité syndical du vendredi 10 février 2017 qui est adopté avec 1 voix d'abstention.

II) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016

Le Président demande à Madame DORIMOND-EQUINOXE, le comptable du Sy.MEG et à Madame NEBOR-MAVER, la Directrice des Affaires Financières, de présenter le compte de gestion de l'exercice 2016.

En préambule, Madame DORIMOND-EQUINOXE se présente et poursuit en indiquant tout d'abord que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 du compte de gestion s'élève à -2 566 959,44 euros. Ce résultat est conforme au résultat de clôture du compte administratif qui sera présenté au point suivant.

Madame NEBOR-MAVER souligne que le résultat négatif de -2 566 959,44 euros s'explique du fait que sur l'exercice 2016, le syndicat n'a pas reçu la notification du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) qui s'élève à 2 296 000,00 euros.

Madame DORIMOND-EQUINOXE précise que sur la section d'investissement, le terme déficit n'est pas approprié. En réalité, c'est un besoin de couverture de l'investissement. En effet, dans un budget, la marge de manœuvre reste la section de fonctionnement qui va permettre de dégager un résultat qui sera affecté à l'investissement.

Elle conclut en précisant qu'à cette date, le solde du compte 515 « caisses » est de 2 463 352,26 euros et le montant des restes à payer est très faible.

Les membres du comité syndical sont invités à approuver le compte de gestion 2016, dressé par le comptable public du Sy.MEG.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

III] Approbation du compte administratif de l'exercice 2016

Madame NEBOR-MAVER présente le compte administratif de l'exercice 2016.

Le compte administratif retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité.

Elle rappelle les grandes lignes du budget primitif pour un rapprochement avec le compte administratif :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes
Total	16 195 385 €	Total	16 195 385 €
Dont charges à caractère général	4 574 351 €	Dont Taxe sur l'électricité	6 500 000 €
Dont charges de personnel	1 904 700 €	Dont participations des clients aux travaux de raccordement	9 204 285 €
Investissement	Dépenses		Recettes
Total	33 853 852 €	Total	33 853 852 €
Dont dépenses d'équipement	15 419 031 €	Dont emprunt	4 000 000 €
		Autres recettes réelles	21 728 359 €

Les résultats globaux du compte administratif s'établissent comme suit :

Exercice 2016	Report de l'exercice 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016	Dépenses engagées non mandatées	Recettes engagées non mandatées	Résultat global du compte administratif 2016
Investissement	-2 271 681,83 €	-2 864 608,49 €	-5 136 290,32 €	15 274 897,23 €	14 662 217,24 €	-5 748 970,31 €
Fonctionnement		2 569 330,88 €	2 569 330,88 €	0,00 €	4 408 666,20 €	6 977 997,08 €
TOTAL	-2 271 681,83 €	-295 277,61 €	-2 566 959,44 €	15 274 897,23 €	19 070 883,44 €	1 229 026,77 €

Le résultat de clôture 2016 est de - 2 566 959,44 € et le solde des restes à réaliser est excédentaire de 3 795 986,21 €, d'où un résultat cumulé excédentaire de 1 229 026,77 euros.

Madame MARCIN demande des précisions sur la notion de « non-valeur ».

Madame DORIMOND-EQUINOXE développe en indiquant que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public, les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Les membres du comité syndical sont invités à approuver le compte administratif de l'exercice 2016, présenté par l'ordonnateur.

Le Président rappelle que le syndicat perçoit la RODP (Redevance pour Occupation du Domaine Public) et reverse 98 % du montant aux communes. Les 2% constituent les frais de gestion retenus par le syndicat pour le recouvrement auprès du concessionnaire de cette redevance.

A l'issue de ces explications, le Président quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Anatole BELLON, Président de la commission des finances, qui invite l'Assemblée à voter par chapitre le compte administratif 2016.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 et constate la conformité des résultats avec le compte de gestion 2016.

Le Président remercie les membres de la commission des finances et l'ensemble de l'assemblée pour ce vote ainsi que les agents de la Direction des Affaires Financières pour le travail réalisé.

IV) Affectation des résultats de l'exercice 2016

Madame NEBOR-MAVER indique que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2 569 330,88 € ;
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 5 748 970,31 €

Les résultats se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement

D002 (déficit)	Néant
R002 (excédent)	2 569 330,88 €

Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 exercice précédent Néant

Résultat à affecter 2 569 330,88 €
(Hors restes à réaliser)

Solde d'exécution d'investissement

D001 (déficit)	2 864 608,49 €
R001 (excédent)	Néant

Résultats antérieurs reportés

Ligne 001 exercice précédent 2 271 681,83 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 612 679,99 €
Excédent de financement

Besoin de financement 5 748 970,31 €

Affectation 2 569 330,88 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du comité syndical, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2016 : affectation en réserves au compte 1068 en investissement : **2 569 330,88 €**.

V) Vote du budget supplémentaire 2017

Madame NEBOR-MAVER poursuit sur le vote du budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire 2017 se présente comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 673 554,20 €	4 673 554,20€
Investissement	24 760 029,32 €	24 760 029,32€
TOTAL	29 433 583,52 €	29 433 583,52 €

Pour rappel, le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

L'Assemblée n'ayant pas d'observations, le Président soumet au vote le budget supplémentaire 2017 qui est adopté à l'unanimité.

VI) Modification du règlement intérieur du comité syndical du Sy.MEG : Autorisation de transmission par voie électronique des documents budgétaires aux élus

Madame DARTRON-GUSTAVE Marie-Line, directrice des affaires générales et des ressources humaines, explique que la loi permet aujourd'hui, de procéder à la convocation des élus par voie dématérialisée.

Pour mettre en place cette procédure, il convient de compléter l'article 3 du règlement intérieur du comité syndical « convocation aux réunions » adopté en juin 2014.

Ainsi, l'ensemble des annexes, y compris les documents budgétaires (budget, compte administratif, compte de gestion) seront transmis par voie électronique.

Par ailleurs, pour compléter cette démarche, il est envisagé de reprendre l'utilisation de la plateforme sécurisée « FAST ELUS » décidé par délibération en date du 13 juin 2014 et permettant la dématérialisation de la convocation des élus.

Des sessions de formation à l'utilisation de l'application seront organisées à destination des élus.

Pour rappel, la salle des délibérations du syndicat est déjà équipée de vidéo projecteur. Des aménagements techniques complémentaires seront éventuellement à prévoir.

Le Président soumet au vote ce sixième point qui est adopté à l'unanimité.

VII) Retrait de la délibération n°DEL-2016-DAF-26 du 17 juin 2016 relative à la modification du taux de reversement de la taxe sur l'électricité pour la ville de Baie-Mahault

VIII) Retrait de la délibération n°DEL-2016-DAF-26 du 17 juin 2016 relative à la modification du taux de reversement de la taxe sur l'électricité pour la ville de Pointe-Noire

Ces deux affaires étant identiques, elles seront traitées simultanément.

Madame NEBOR-MAVER indique que la ville de Baie-Mahault a souhaité financer des travaux de raccordement au réseau électrique. Le montant de ces travaux s'élevait à 9 281,77 € pour l'exercice 2016.

Il en est de même pour la commune de Pointe-Noire, qui a souhaité financer des travaux de raccordement au réseau électrique pour un montant de 17 158,27 € pour l'exercice 2016.

Il appartenait donc à chacune de nos assemblées de délibérer de manière concordante sur le taux de la TCFE.

Le 17 juin 2016, le Sy.MEG a délibéré afin de modifier le taux de reversement de la taxe sur l'électricité pour la ville de Baie-Mahault et la commune de Pointe-Noire.

Or, ces dernières n'ont pas délibéré à leur tour dans ce sens et ont financé les travaux par l'émission de bons de commande.

Par conséquent, il convient de retirer les délibérations n°DEL-2016-DAF-26 et DEL-2016-DAF-27 qui n'ont plus lieu d'être.

L'Assemblée n'ayant pas d'observations, le Président soumet au vote ces deux points qui sont adoptés à l'unanimité.

IX) Modalités de financement de la construction des centrales de production d'électricité à base d'énergies renouvelables en site isolés

Le Président demande à Monsieur Andy DABRICOT, directeur général adjoint technique, de présenter cette affaire.

En effet, pour permettre l'accès à l'électricité aux foyers situés loin du réseau électrique, le Sy.MEG peut être amené à apporter comme solution aux pétitionnaires, le raccordement à une centrale de production d'électricité à base d'énergie renouvelable [panneaux photovoltaïques].

Cette décision est prise après une analyse technico-financière.

La part de financement des différents partenaires se décline comme suit :

	Pourcentage
FACE	80,00 %
Sy.MEG	10,00 %
Pétitionnaire ou collectivité	10,00 %

Le 1^{er} raccordement de site isolé est en cours d'achèvement et se situe à Deshaies, pour une puissance d'environ 4,5 KV. La réception des travaux est programmée pour la fin de ce mois de juin. Le coût total des travaux s'élève à 38 000,00 euros.

Le Président ajoute que cette solution est proposée quand le coût du raccordement au réseau électrique dépasse largement le coût d'une centrale solaire. Cette centrale est remise à la concession et est donc intégrée dans le patrimoine du syndicat. Il appartient ensuite à EDF d'entretenir l'installation.

Le Président revient également sur la problématique des constructions sans permis qui reste entière.

Après discussion, le Président soumet au vote les modalités de financement de la construction des centrales de production d'électricité à base d'énergies renouvelables en site isolés qui sont adoptées à l'unanimité.

X) Approbation du nouveau bordereau des prix

Monsieur DABRICOT poursuit en indiquant que le bordereau des prix unitaires est l'outil principal qui permet de chiffrer les travaux quand un pétitionnaire fait une demande de raccordement au réseau électrique.

Ce bordereau des prix est basé sur les prix que pratiquent les entreprises attributaires de marchés. Pour rappel les nouveaux marchés ont été attribués en février dernier.

Ces marchés sont répartis en 5 lots :

- Lot 01 : Travaux de renforcement et d'extension aérienne sur le réseau de distribution d'énergie électrique en Basse Terre : TABT
- Lot 02 : Travaux de renforcement et d'extension aérienne sur le réseau de distribution d'énergie électrique en Grande Terre : TAGT
- Lot 03 : Travaux sur les opérations d'enfouissement coordonné, d'effacement et afférents aux lotissements en Basse Terre : TSBT
- Lot 04 : Travaux sur les opérations d'enfouissement coordonné, d'effacement et afférents aux lotissements en Grande Terre : TSGT
- Lot 05 : Travaux de renforcement, d'extension aérienne sur le réseau de distribution d'énergie électrique, d'enfouissement coordonné et afférents aux lotissements sur les 6 communes des Iles du Sud : TASIDS

Le nouveau bordereau de prix joint en annexe, annule et remplace celui pris par délibération du 19 juin 2015.

A l'issue de ces explications, le Président soumet au vote le nouveau bordereau des prix qui est adopté à l'unanimité.

XI) Mise à jour du tableau des emplois : transformation d'un poste budgétaire

Le Président demande à Madame DARTRON-GUSTAVE, de présenter ce point.

Elle indique que pour prendre en compte la réussite d'un agent de catégorie B à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, il convient de procéder à la transformation du poste budgétaire énoncée ci-après :

Référence de la délibération initiale	Poste initialement créé	Transformation adoptée
DEL-RH-2011-22 du 24/06/2011	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe

L'Assemblée n'ayant pas d'observations, le Président soumet au vote la mise à jour du tableau des emplois qui est adopté à l'unanimité.

XII) Adoption du plan de formation 2017 au Sy.MEG

Madame DARTRON-GUSTAVE poursuit en signalant que ce plan de formation qui est annuel, traduit l'engagement du syndicat en faveur de la formation des agents. Celui-ci est joint en annexe.

Les actions de formation portent sur :

- le perfectionnement
- la préparation au concours et examens professionnels
- l'intégration et la professionnalisation tout au long de la carrière

Le plan de formation 2017 a recueilli un avis favorable du Comité Technique, lors de sa séance du 28 avril 2017.

L'Assemblée n'ayant pas de questions, le Président soumet au vote le plan de formation 2017 du Sy.MEG qui est adopté à l'unanimité.

XIII) Versement des indemnités de conseil au comptable public

Le nouveau trésorier de la Trésorerie de l'agglomération de CAP EXCELLENCE, Mme DORIMOND-EQUINOXE, ayant pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle délibération doit être prise pour permettre le versement des indemnités de conseil.

Après discussion, le Président soumet au vote le versement des indemnités de conseil au comptable public qui est adopté à l'unanimité.

XIV) Attribution de l'accord cadre de fournitures « location longue durée de véhicules pour le Sy.MEG »

Monsieur DABRICOT explique que les 15 véhicules, propriété du Sy.MEG, ont été cédés et remplacés par 15 nouveaux, suivant la procédure de location longue durée. Cette location s'effectuera sur une période de 5 ans. Le prestataire CGFF a été attributaire du marché pour un coût total annuel de 106 180,56 euros assurance comprise.

Il convient dès lors de rendre compte de cette procédure au Comité Syndical.

A la suite de ces explications, le Président soumet au vote ce point qui est adopté à l'unanimité.

XV) Attribution de l'accord cadre des prestations intellectuelles à bon de commande multi attributaires « réalisation d'études d'extensions, de renforcements et suivi des travaux liés à l'enfouissement de réseau électrique sur l'ensemble des communes de la Guadeloupe de fournitures « location longue durée de véhicules pour le Sy.MEG »

Monsieur DABRICOT indique que les marchés d'études ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres. Ces marchés sont répartis en lots.

L'attribution de l'accord cadre des prestations intellectuelles a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Il convient dès lors de rendre compte de cette procédure au Comité Syndical.

Au vu de ces indications, le Président soumet au vote ce point qui est adopté à l'unanimité.

XVI) Attribution de l'accord cadre de travaux à bon de commande multi attributaires « travaux d'extensions, de renforcements et de dissimulation de réseau de distribution publique d'énergie électrique et éclairage public associé »

Le marché de travaux 2013-2017 attribué en 2013 n'ayant été reconduit qu'à deux reprises, il convenait de lancer une nouvelle procédure afin de mener à bien les opérations de travaux sur le réseau.

Un accord cadre a ainsi été initié et publié en novembre 2016 suivant une procédure formalisée.

Cet accord cadre alloti à bons de commande multi-attributaires intitulé « Travaux d'extension, de renforcement et de dissimulation de réseaux de distribution publique d'énergie électrique et éclairage public associé » porte sur la réalisation de travaux aériens et souterrains pour les réseaux publics d'électricité.

L'attribution de l'accord cadre de travaux a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Il convient dès lors de rendre compte de cette procédure au Comité Syndical.

A la suite de ces précisions, le Président soumet au vote ce point qui est adopté à l'unanimité.

XVII] Nomination d'un nouvel administrateur de la SEM Guadeloupe ENR en remplacement de M. Serge SACILE

Lors de la tenue du conseil municipal le 27 Septembre 2016, la commune de Trois Rivières a désigné ses nouveaux représentants au sein du Comité Syndical du Sy.MEG, suite à la démission de Monsieur Serge SACILE.

Au cours de son mandat de délégué du Sy.MEG, Monsieur SACILE avait été par ailleurs élu par le Comité Syndical, le 24 Juillet 2015, comme administrateur représentant le Sy.MEG au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Guadeloupe EnR.

Aussi, pour tenir compte de ces éléments, il convient de nommer un nouvel administrateur.

Le Président soumet au vote la nomination d'un nouvel administrateur de la SEM Guadeloupe ENr, Madame Dany MARCIN, qui est adoptée à l'unanimité.

XVIII] Questions diverses

Pour rendre plus concrète les actions du syndicat en faveur de la transition énergétique, le Sy.MEG renforce ses engagements dans le domaine des énergies renouvelables.

Aussi, sera lancé le projet d'installation de panneaux solaires sur les toitures du syndicat pour une autoconsommation en énergie, **une possibilité ouverte par la loi de transition énergétique**. Le principe est de consommer l'énergie produite.

Par ailleurs, des ombrières photovoltaïques seront placées sur le parking extérieur. L'énergie produite (40 KW) permettra de recharger des véhicules électriques grâce à des bornes de recharge. Le Sy.MEG fera l'acquisition de deux véhicules électriques.

Ces chantiers sont programmés pour le deuxième semestre 2017.

Dans le cadre de la **11^{ème} route du rhum en 2018**, le Sy.MEG a lancé un appel à projet pour choisir le skipper qui bénéficiera d'une aide financière du syndicat pour l'utilisation des énergies renouvelables sur le bateau. Pour information, quatre candidats ont présenté un projet. Les dossiers sont en cours d'analyse.

En rappel, pour la 10^{ème} édition de la route du rhum, le Sy.MEG a apporté son soutien au skipper Willy BISSAINTE, pour le financement d'un hydro générateur permettant d'assurer l'alimentation électrique de tous les équipements présents à bord de son navire.

Enfin, à l'occasion des 10 ans du Sy.MEG, une rétrospective a été réalisée.

Le Président demande à Madame Natacha PETRINE, directrice générale des services, de faire une présentation de ce document.

Madame PETRINE retrace donc les temps forts et les grandes dates du syndicat depuis sa création en 2008, marquée notamment par la signature du cahier des charges de concession puis expose les orientations stratégiques du syndicat.

Concernant l'actualité de la SEM Guadeloupe ENR, le Président informe l'Assemblée que la SEM est depuis ce jour actionnaire dans la SAS Sainte-Rose Energie. Le chantier a démarré et porte sur l'installation de huit éoliennes de 2 MW pour une production totale en énergie de 16 MW. Le socle de chaque éolienne sera posé courant septembre et l'installation sera opérationnelle fin 2018. Trois convois de nuit de douze semi-remorques seront nécessaires pour acheminer jusqu'au site de l'Espérance à Sainte-Rose les éoliennes.

La SEM Guadeloupe ENR a également initié une étude de gisement et de potentiel de développement de la méthanisation sur le territoire. Le bureau d'études a rendu ce jour son rapport.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19H25.